

Basse-Terre, le 20 janvier 2022

Direction du Cabinet
PCR/CAB/DGS/CR-22

Le président de la Région Guadeloupe
à

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France

*Objet : Suspension et privation des salaires des
personnels de santé en Guadeloupe*

Monsieur le Président,

A l'heure de la cinquième vague épidémique de la COVID-19, notre archipel, placé en état d'urgence sanitaire, reste confronté à un nombre important de cas de contaminations et à un taux d'hospitalisation sensiblement proche des seuils nationaux d'alerte.

La continuité des soins administrés par les personnels soignants, mis à rude épreuve depuis près de deux ans, s'avère davantage déterminante pour l'ensemble de la population.

La loi a amené ces professionnels, à se faire vacciner en grand nombre. Toutefois, une partie de ces derniers refusent jusqu'à présent la vaccination. Ceci, alors même que nous faisons face à de nouvelles tensions dues au rebond de la pandémie.

Les notifications des suspensions liées aux manquements à l'obligation vaccinale de milliers de soignants dans une région de 380 000 habitants, ont nourri une exaspération déjà importante et menacent de dégrader plus encore, l'offre de soins dans l'archipel.

En milieu hospitalier, certains services de soins ont été fermés (du fait de l'insuffisance des personnels), notamment ceux qui traitent des pathologies très répandues en Guadeloupe comme le diabète. D'autres, fonctionnent difficilement, à l'instar de ceux intervenant dans le traitement des maladies mentales. Enfin, des ruptures dans la chaîne des soins pour des maladies chroniques (cancer, maladies cardio-vasculaires) frappent particulièrement la population de la Guadeloupe.

Par courriers du 12, 23 novembre ainsi que du 24 décembre 2021, je vous ai alerté sur les conditions d'application de l'obligation vaccinale aux personnels de santé en Guadeloupe, en sollicitant l'organisation d'une rencontre avec une délégation des professionnels afin de leur apporter des réponses, en toute transparence.

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/



Enfin, dans ces mêmes correspondances, j'ai également porté une proposition de médiation susceptible d'identifier les conditions qui pourraient permettre, avec quelques aménagements, d'organiser une application graduée de la loi.

Pour toutes ces raisons, il me paraît important de revoir les mesures de suspensions avec privation de salaires des professionnels de santé, qui s'opèrent par ailleurs, dans un contexte de forte crise économique et sociale.

Des mères et des pères de familles dont le travail est reconnu de tous et qui depuis le début de la crise sanitaire en 2020, ont œuvré pour la prise en charge médicale et la préservation de la santé de leurs compatriotes, malgré des moyens contraints.

Faisant suite à l'adoption, le 29 décembre 2021, de l'amendement des élus guadeloupéens portant adaptation de l'entrée en vigueur du pass vaccinal en fonction des réalités des territoires ; je crois important d'envisager l'initiative d'une médiation susceptible d'identifier les situations et les conditions permettant, avec l'application des gestes barrières, du port du masque et le recours aux tests, d'organiser une application graduée de la loi.

Monsieur le président de la République, je sais pouvoir compter sur la collaboration du gouvernement dans la définition et la mise en place de réponses adaptées à nos spécificités locales. Ceci, afin d'endiguer une dégradation de l'offre de soins qui atteint des proportions insoutenables pénalisant lourdement les conditions de prise en charge thérapeutique de la population guadeloupéenne.

Je crois aussi que toutes les parties représentatives doivent être réunies afin de trouver ensemble, de façon immédiate et prolongée, les voies du rétablissement de la sérénité et de l'apaisement sur notre territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Le président de la Région Guadeloupe



Ary CHALUS

HÔTEL DE RÉGION

AVENUE PAUL LACAVÉ - PETIT PARIS - 97109 BASSE TERRE CEDEX
TÉL : 0590 80 40 40 - FAX : 0590 81 34 19 - WWW.CR-GUADELOUPE.FR/

